



# FEDERATION SENEGALAISE DE FOOTBALL

## DECISION N°2018-01/FSF/CU

### LE COMITE D'URGENCE DE LA FEDERATION SENEGALAISE DE FOOTBALL :

- Vu les dispositions des articles 36 I) et 42 des statuts de la FSF ;
- Vu les dispositions des articles 115 et suivants des Règlements Généraux de la FSF ;
- Vu la sentence arbitrale 2017/A/5340 rendue le 17 janvier 2018 par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) suite à l'Appel de l'Union Sportive de Ouakam (USO) contre la décision en date du 19 septembre 2017 de la Commission de Recours de la FSF ;

### LE COMITE D'URGENCE :

- Attendu qu'en vertu des dispositions de la sentence arbitrale du TAS susvisée, notamment la levée de l'exclusion de l'USO de toutes compétitions pour une période de 5ans et de sa rétrogradation en division régionale à l'issue de sa suspension, le club a été réintégré en Ligue 1 ;
- Qu'en raison de cette réintégration de l'USO, le championnat de Ligue 1 qui compte habituellement quatorze (14) clubs se jouera exceptionnellement pour cette saison 2017/2018 entre quinze (15) clubs ;
- Qu'ainsi, pour revenir au statu quo-ante dès la fin de la saison en cours, il échet de modifier les règles d'accession en division supérieure et de relégation en division inférieure à l'issue des différents championnats ;

Par ces motifs, sur proposition de la Direction Technique Nationale, le Comité d'Urgence régulièrement consulté,

### ADOPTE :

Les règles d'accession en division supérieure et de relégation en division inférieure à l'issue de la saison sportive 2017/2018 sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### I. Pour la LIGUE 1, à l'issue du championnat:

- Les trois (3) dernières équipes au classement définitif seront automatiquement reléguées en Ligue 2 la saison prochaine.

#### II. Pour la LIGUE 2, à l'issue du championnat :

- Les deux (2) premières équipes au classement définitif accéderont automatiquement à la Ligue 1 la saison prochaine ;
- Les trois (3) dernières équipes au classement définitif seront automatiquement reléguées en Nationale 1 la saison prochaine.

#### III. Pour la division NATIONALE 1, à l'issue du championnat :

- L'équipe première au classement de la poule A et celle première au classement de la poule B accéderont à la Ligue 2 sous réserve du respect du cahier des charges en vigueur pour participer au football professionnel ;
- Les deux (2) dernières équipes au classement de la poule A ainsi que les deux (2) dernières équipes au classement de la poule B seront automatiquement reléguées en Nationale 2. De même, l'équipe qui sortira vaincue du match de barrage opposant les premiers non relégables d'office des deux (2) poules sera reléguée en Nationale 2.

**IV. Pour la division NATIONALE 2, à l'issue du championnat :**

- Les équipes classées premières dans les quatre (4) poules respectives du championnat de la division Nationale 2 accéderont automatiquement à la division Nationale 1 ;
- Les équipes classées dernières dans les quatre (4) poules respectives du championnat de la division Nationale 2 seront automatiquement reléguées en division régionale.

**V. Pour la division REGIONALE, à l'issue du championnat :**

- Les trois (3) équipes classées premières du tournoi de montée de la division régionale accéderont à la division Nationale 2.

Ainsi décidé par le Comité d'Urgence de la FSF, à Dakar le 02 février 2018.

**Pour le Comité d'Urgence et PO  
Le Secrétaire Général Adjoint**



**AMPLIATIONS :**

- MINISTERE DES SPORTS
- MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA FSF
- LIGUES REGIONALES DE FOOTBALL
- LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR
- LIGUE SENEGALAISE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL
- ORGANES JURIDICTIONNELS DE LA FSF ET DE LA LSFP
- GROUPEMENTS ASSOCIES ET GROUPES D'ACTEURS :  
ONACY, UASSU, FOOTBALL CORPORATIF, FOOTBALL SPECIFIQUE, FOOTBALL FEMININ, ASSOCIATIONS NATIONALES DES ARBITRES DE FOOTBALL, DES MEDECINS DU SPORT, DES ENTRAINEURS ET EDUCATEURS DE FOOTBALL ET DES ANCIENS INTERNATIONAUX
- CHRONO